

La délégation départementale  
de l'Isère

**Affaire suivie par :**  
Clémence MIARD  
Service santé environnement  
04 26 20 94 69  
ars-dt38-sante-environnement@ars.sante.fr

Madame Christiane MARSELLA  
DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES -  
CIDDAE  
5 Place Jules Ferry  
69453 LYON CEDEX 06

Réf. : 305405

Grenoble, le 17 mars 2025

**Objet : AVIS MODIFICATIF - aménagement du secteur Poutran - Huez et Oz-en-Oisans**

PJ : étude hydrogéologique relative au projet de M. TALUY, décembre 2024

**Cet avis remplace celui du 5 mars 2025.**

Madame,

Par un courriel reçu le 29 janvier 2025, vous avez sollicité l'Agence régionale de santé (ARS) sur le projet de remplacement de la télécabine de Poutran et les aménagements associés : l'enfouissement d'un réseau de neige et des reprises de piste. L'installation existante de type télécabine équipée de véhicules 12 places à attaches découplables serait remplacée par une installation de type télécabine équipée de véhicules 10 places à attaches découplables. Cette installation est composée de deux tronçons avec :

- Une gare aval dans la station d'Oz, à 1 340 m : la nouvelle station sera implantée à l'amont de la station existante. Le niveau d'embarquement de la nouvelle station se situera au sol,
- Une station intermédiaire à 1 880 m : la nouvelle gare sera implantée au droit de la station existante. Le niveau d'embarquement de la nouvelle station se situera au sol. Le bâtiment du garage sera conservé, sa fonction sera identique,
- Une gare amont à 2 100 m : la station amont actuelle est construite en prolongement de la gare de la télécabine du Pic Blanc,
- L'extension du réseau neige existant par enfouissement sur 2 secteurs : au niveau du front de neige d'Oz et de la gare de départ de la TC de Poutran, sur environ 475 m linéaires et 4 enneigeurs, et sur la piste de Champ Clotury et dans son prolongement, sur environ 4 167 m linéaires et 21 enneigeurs.

Le projet prévoit également :

- des reprises de pistes, au niveau de la gare G1 de la télécabine de Poutran, au niveau des gares intermédiaires et au niveau des virages de la piste du Boulevard des Lutins. Les travaux de terrassements sur le front de neige d'Oz nécessitent de déplacer de quelques mètres le tapis neige existant. Un projet de reprise de la piste de liaison directe à la gare intermédiaire de la télécabine est envisagé à plus long terme. Les matériaux excavés excédentaires seront stockés temporairement sur le parking à 600 m au Nord de la G1.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03  
04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)



- Une modernisation du télésiège de Champ Clotury : remplacement du télésiège à perche débrayable par un télésiège à enrouleurs. La gare aval sera avancée de 15 m et le point d'arrivée du télésiège sera abaissé de 3,5 m.

### **L'étude de ce dossier amène les remarques suivantes pour ce qui concerne les domaines de compétences de l'ARS :**

#### **➤ Alimentation en eau potable**

Une synthèse hydrogéologique relative au projet de reprofilage du secteur Poutran, réalisée par M. TALUY, hydrogéologue, en décembre 2024, présente les éléments suivants :

Il faut noter que la position réelle du captage de Poutran (restaurant le Perce-Neige) est différente de celle envisagée lors de la venue de l'hydrogéologue en 1988 dans le cadre d'un projet d'alimentation en eau.

Le risque principal d'atteinte de la qualité des eaux souterraines est un risque accidentel, lié à une rupture de flexible hydraulique sur un engin ou à un problème lors d'un ravitaillement en carburant.

#### **Vulnérabilité des captages et impacts potentiels :**

La vulnérabilité du captage de Poutran est importante et rendra délicate son exploitation pendant la durée des travaux. Une sécurisation de l'alimentation en eau est à envisager (stockage local avec ravitaillement et adaptation du traitement si nécessaire). Afin de limiter l'impact des travaux, une reprise du captage est conseillée. Cette reprise permettra de disposer d'un captage autonettoyant, protégé et muni d'un by-pass en tête d'ouvrage.

La vulnérabilité de la source de Clotury devrait être limitée compte-tenu de sa localisation vraisemblable (à quelques dizaines de mètres au Nord de la gare intermédiaire de la télécabine).

La vulnérabilité du captage de Champ Clotury n'est pas négligeable au regard du contexte hydrogéologique et de l'organisation structurale. L'impact qualitatif est possible lors des travaux. Une sécurisation de l'alimentation en eau est à envisager (stockage local avec ravitaillement et adaptation du traitement si nécessaire).

Le captage de Sagne-Arnaud ne présente pas de vulnérabilité particulière vis-à-vis du projet de reprofilage de la piste de Champ Clotury hormis dans le cas d'une utilisation de la piste située au nord de la gare intermédiaire de la télécabine de Poutran pour les accès au chantier (cette piste serait dans le périmètre de protection immédiate du captage).

Dans le secteur de la station de l'Olmet, le captage du Bessay pourrait présenter une vulnérabilité vis-à-vis des opérations prévues (remblais, déblais, interventions sur la gare 1) bien que celles-ci soient situées en dehors des périmètres de protection. Le degré de vulnérabilité du captage du Bessay vis-à-vis des opérations prévues n'est pas évalué précisément et pourrait être difficile à qualifier avec certitude dans le cas d'un traçage non concluant.

#### **Mesures proposées visant à annuler les impacts potentiels :**

- Secteur amont (gare intermédiaire de Poutran)

Compte-tenu de l'analyse des risques du projet de reprofilage et de la vulnérabilité des sources et captages, il est nécessaire de prévoir la possibilité de substituer le captage de Poutran et potentiellement

celui de Champ Clotury. Il est donc conseillé de se rapprocher des différents exploitants de ces ouvrages afin de déterminer les périodes d'exploitation et les volumes à substituer. Dans le cas d'une impossibilité de substitution, le traitement et le suivi des eaux sera renforcé. Il est alors conseillé de renforcer le système de filtration (ultrafiltration) et le traitement (charbon actif) avec des équipements de taille adaptée aux besoins. En matière de suivi physico-chimique des eaux, il est proposé de le débiter deux semaines avant le démarrage des travaux et de le poursuivre durant trois mois après la fin, à raison d'un prélèvement bimensuel. Les paramètres à analyser devront permettre de mettre en évidence d'éventuelles contaminations associées aux travaux réalisés, soit : température, conductivité, pH, turbidité, nitrates, perchlorates, carbone organique total, hydrocarbures dissous, HAP.

En l'absence d'exploitation des captages durant la période des travaux de reprofilage (cas d'une fermeture annuelle), seules deux analyses seront nécessaires (avant et après travaux) ainsi qu'un entretien soigné des captages et réseaux de Poutran et de Champ Clotury préalablement à leur remise en service.

Afin d'éviter tout incident lors des travaux ou consécutivement à ceux-ci, un repérage fin et une éventuelle adaptation des réseaux AEP issus du captage de Poutran sont nécessaires.

En l'état actuel, aucun accès chantier ne pourra être effectué sur la piste située au nord de la gare intermédiaire de la télécabine de Poutran. Cette piste traverse le périmètre de protection immédiate du captage de Sagne-Arnaud. Son déplacement ou sa reprise avec création d'une sous-couche étanche et la gestion des eaux pluviales sur le linéaire concerné est recommandée.

De manière plus générale, il est également proposé d'adopter les mesures et interventions suivantes :

- Deux panneaux d'information sur la présence d'une ressource en eau utilisée pour l'eau potable devront être ajoutés au niveau de la piste d'accès au site et de la plate-forme devant la gare intermédiaire de la télécabine. Ces panneaux comporteront une mention avec les opérations à effectuer en cas d'incident.

- Une personne ressource au sein de l'équipe en charge des travaux (ex : chef de chantier) sera désignée. Elle se chargera de consigner les éventuels incidents, d'organiser les premières opérations à effectuer en cas de contamination et de transmettre ces informations aux différents propriétaires assurant l'exploitation des captages. Une procédure d'alerte sera établie en concertation avec l'ensemble des acteurs (collectivités, gestionnaires de l'eau potable, SDIS...).

- Les engins intervenant sur le site (camions, pelle mécanique, foreuse...) seront munis de kits anti-pollution et régulièrement contrôlés (réparation immédiate de toute fuite éventuellement constatée, aucune réparation d'engin ne sera effectuée sur place...).

Les personnels connaîtront les techniques à mettre en œuvre en cas d'incident et seront informés de la vulnérabilité du site sur lequel ils interviennent.

- Les cartouches de lubrifiants et autres produits chimiques (graisses...) utilisés sur les engins ou le chantier seront récupérés après usage.

- En cas d'incident entraînant une fuite d'hydrocarbures, toutes les mesures seront prises pour récupérer et éviter toute diffusion prolongée dans la nature. Un minimum de deux pelles mécaniques est donc nécessaire pour permettre le décapage immédiat. Les interventions à mettre en œuvre comprendront :

- o un décapage immédiat et évacuation des matériaux souillés vers une décharge contrôlée ;
- o l'utilisation du kit anti-pollution présent dans tous les engins comprenant des produits ou matériels absorbants (feuilles ou coussins) et accompagnés de gants et de sacs de récupération ;
- o si l'incident est plus important, l'utilisation d'un kit d'intervention spécifique.

- Le stockage éventuel d'hydrocarbures ou de matières dangereuses sera possible avec des containers munis d'une double cuve, disposés sur une aire étanche (la capacité de rétention de l'aire devra être dimensionnée pour le volume stocké). Les ravitaillements en carburant des engins seront effectués au moyen de matériels anti-débordements et sur une aire étanche prévue pour le stockage des engins (l'aire sera équipée de dispositifs de récupération des fluides renversés ou des fuites éventuelles). Un dispositif de type « bâche de rétention et lits de graviers roulés » est prévu pour les engins munis de chenilles. Chaque soir, les engins seront rapatriés sur ces aires. Les aires seront démantelées après travaux de façon

à retrouver l'aspect originel des sols. L'exposition et les risques consécutifs à une chute de blocs doivent être intégrés dans le choix du positionnement des aires.

- Dans la mesure du possible, les engins et machines exploités sur le site seront équipés d'huiles hydrauliques biodégradables.

- Si nécessaire, des sanitaires autonomes de chantier (sanitaire mobile, équipé d'un WC chimique) seront mis en place et régulièrement vidangés afin d'éviter tout risque de débordement. Aucun transfert d'eaux usées ne sera possible vers le milieu naturel.

- Toutes les mesures nécessaires à la stabilité des matériaux déblayés et remblayés seront mises en œuvre. Il conviendra de limiter autant que possible le risque de lessivage.

- Concernant le minage, il est demandé :

- o De limiter les fortes explosions et privilégier les charges multiples de plus faible intensité,
- o D'éviter les risques de pollution par dispersion en recourant à la meilleure technique possible,
- o En cas de présence d'eau, il sera nécessaire de confiner avec une membrane étanche la zone terrassée et de récupérer les eaux ayant été en contact avec les tirs d'explosif. Un contrôle régulier du niveau de la cuve sera effectué pour s'assurer qu'il n'y ait pas de débordement. L'eau sera ensuite évacuée puis traitée.

- La gestion des eaux interceptées devra être évaluée au cas par cas selon les secteurs terrassés de façon à éviter les évacuations d'eaux chargées de fines en direction du réseau superficiel.

La création de « pièges » à fines est recommandée.

#### Secteur aval (station de l'Olmet) :

Bien que situées en dehors de tout périmètre de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable, les interventions prévues sur ce secteur pourraient avoir un impact potentiel sur le captage du Bessay (un doute subsiste quant au contexte hydrogéologique et à la possibilité de circulations souterraines provenant du Sud-Sud-Est du captage en suivant la fracturation générale). Il est recommandé de renforcer le suivi des eaux captées, d'identifier les possibilités de substitution de ce captage et/ou la mise en place d'un traitement additionnel en cas d'impact des travaux :

- En matière de suivi physico-chimique des eaux, il est proposé de le débiter deux semaines avant le démarrage des travaux et de le poursuivre durant trois mois après la fin, à raison d'un prélèvement bimensuel. Les paramètres à analyser devront permettre de mettre en évidence d'éventuelles contaminations associées aux travaux réalisés, soit : température, conductivité, pH, turbidité, Matières En Suspension, nitrates, perchlorates, carbone organique total, hydrocarbures dissous, HAP.

- Dans le cas d'une impossibilité de substitution (absence d'interconnexion ou de secours suffisant pour couvrir les besoins), un traitement additionnel pourra alors être mis en œuvre.

Il est alors conseillé de renforcer le système de filtration (ultrafiltration) et le traitement (charbon actif) avec des équipements de taille adaptée aux besoins. Avant le démarrage des travaux, il est recommandé d'étudier les modalités techniques de mise en place de ce traitement et le délai nécessaire à son déploiement éventuel.

Sur ce secteur, il conviendra d'appliquer les mêmes mesures et interventions générales que celles prévues sur le secteur amont de façon à réduire les risques éventuels si la vulnérabilité du captage du Bessay devait se confirmer.

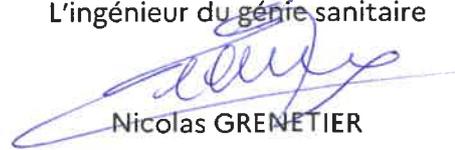
En conclusion, toutes les recommandations et propositions mentionnées dans l'étude hydrogéologique, afin de limiter les risques sur la ressource en eau potable, devront être mises en œuvre. Par ailleurs, l'ARS devra être tenue informée dès que possible :

- Des possibilités de substitution du captage de Poutran et du captage de Champ Clotury pendant les travaux, ou, à défaut, du renforcement du système de filtration (ultrafiltration) et du traitement (charbon actif) ;
- Des possibilités de substitution du captage de Bessay et/ou la mise en place d'un traitement additionnel, pendant les travaux

Pendant les travaux, tout incident susceptible d'affecter la qualité des eaux destinées à la consommation humaine devra être signalé sans délai au gestionnaire d'eau ainsi qu'à l'ARS.

Aussi, sous réserve de la mise en œuvre de ces mesures, j'émet un avis favorable à ce projet.

Pour la directrice générale et par délégation,  
Pour le directeur départemental de l'Isère,  
L'ingénieur du génie sanitaire



Nicolas GRENETIER

